



Bulletin du travail

Mai 2017

Cette publication présente un aperçu des principales¹ négociations collectives conclues en mai (section A), et une analyse documentaire (section B).

A. Aperçu du mois de mai

Principales activités de négociation

Négociations en cours en mai :

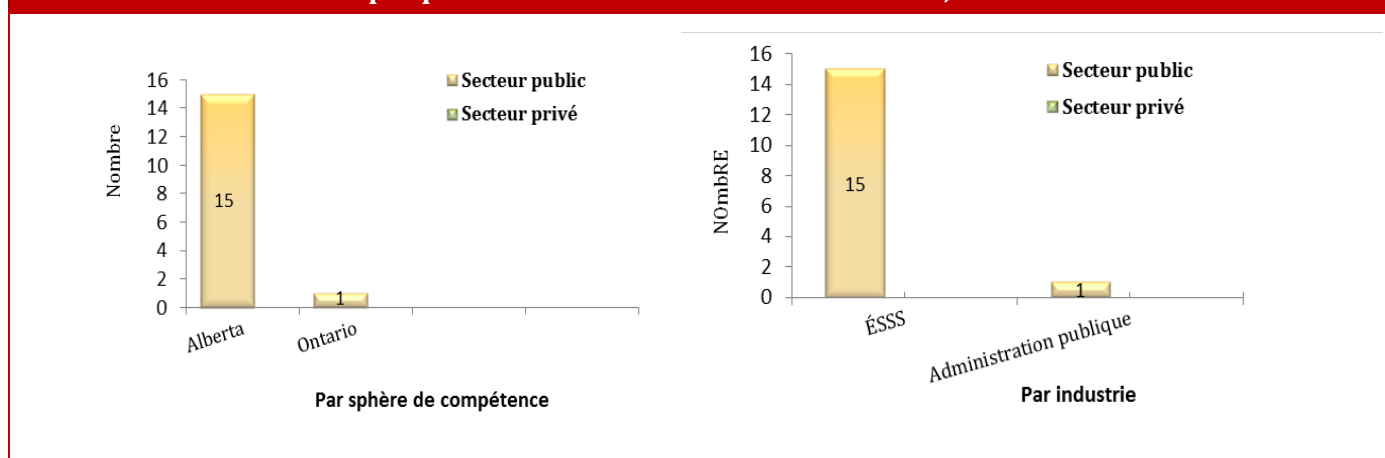
- **Ville de Winnipeg et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)** : les conventions collectives visant les employés d'intérieur, d'extérieur, les corps de police et les pompiers de Winnipeg ont expiré le 24 décembre 2016. Les négociations entre les employés d'intérieur et d'extérieur de la ville et le SCFP, représentant presque 5 000 employés, ont débuté le 6 février 2017. Les parties poursuivent les négociations avec l'aide d'un conciliateur depuis mars 2017. Le 24 mai, la ville de Winnipeg a soumis une offre finale révisée au SCFP. En réponse à cette offre, les membres du SCFP ont voté à 85 % en faveur d'un mandat de grève le 7 juin 2017.
- **Canadien national (CN) et Teamsters Canada** : les parties négocient le renouvellement de cinq conventions collectives qui ont expiré depuis le 22 juillet 2016 et visent environ 3 300 employés travaillant pour le CN au Canada. Avec l'aide de médiateurs du Service fédéral de médiation et de conciliation, les parties parviennent à une entente de principe le 29 mai. L'entente fera l'objet d'une ratification par les membres du syndicat et le résultat du vote est prévu pour la fin juillet 2017.

Liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#)

Règlements conclus

- L'ensemble des 16 principales conventions collectives conclues en mai se trouvaient dans le secteur public (visant 28 340 employés). Parmi ces ententes, 15 ont été ratifiées par négociation et une par médiation.
- Les 16 principales conventions conclues se trouvaient dans les sphères de compétence provinciale, 15 ont été signées en Alberta (visant 27 460 employés), et une en Ontario (visant 880 employés) (Graphique 1).
- Selon l'industrie, la majorité des employés (94 %) qui ont conclu des ententes en mai provenaient du secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux (ÉSSS) (26 840 employés), suivi de l'administration publique (1 500 employés).

Graphique 1 : Conventions collectives ratifiées, mai 2017



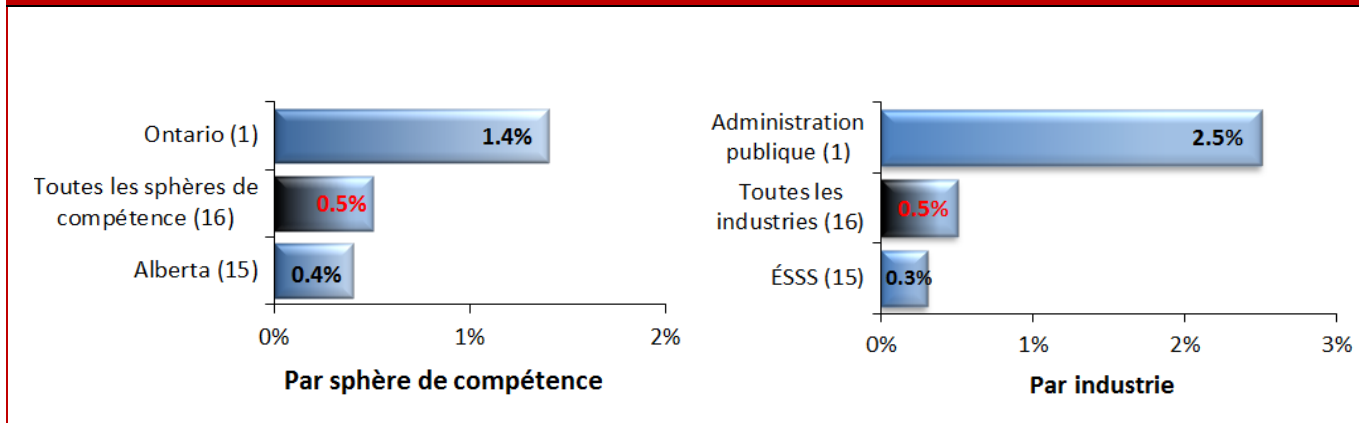
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#). La liste des [Règlements ratifiés](#) est aussi accessible en ligne.

Résultats des règlements

Salaires

- Le rajustement annuel moyen du taux salarial de base ² (pendant la durée des conventions) accordé à 28 340 employés du secteur public qui ont conclu une entente en mai était de 0,5 % (Graphique 2). Lors de la ronde de négociations précédente entre les mêmes parties, le rajustement salarial moyen était légèrement plus élevé (0,75 %).
- Le rajustement salarial moyen le plus élevé (2,6 %) a été négocié en Alberta, entre le District scolaire no 7 d'Edmonton et le Syndicat canadien de la fonction publique. Le rajustement salarial le plus faible était un gel salarial négocié entre PCL Builders et la Christian Labour Association of Canada en Alberta.
- Selon l'industrie, l'administration publique a enregistré le gain salarial moyen le plus élevé au taux de 2,5 %, tandis que l'ÉSSS affichait 0,3 % (Graphique 2).

Graphique 2 : Rajustements salariaux moyens, mai 2017



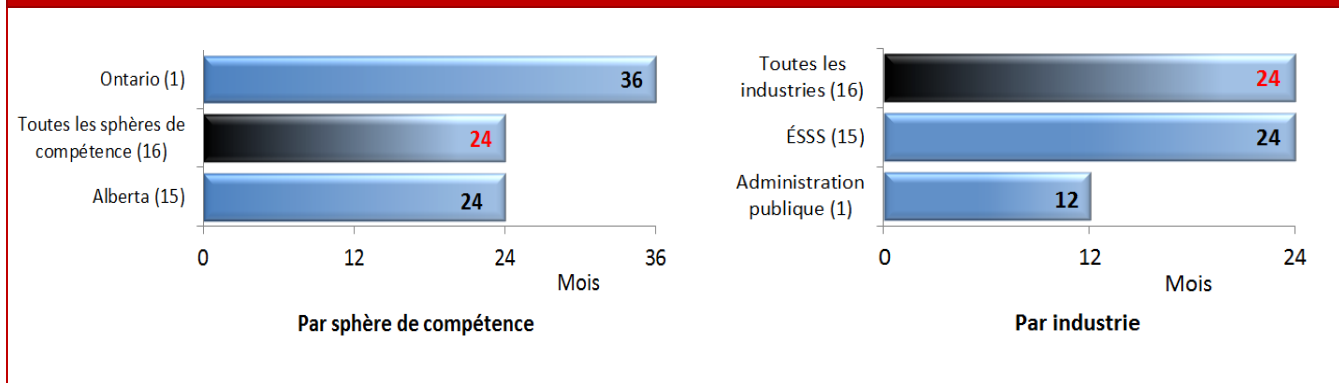
Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses.

Plus d'information sur les [Règlements salariaux](#).

Durée des conventions collectives

- La durée moyenne des conventions conclues en Mai était de 24 mois, inférieure à la durée moyenne négociée auparavant entre les mêmes parties (46 mois) (Graphique 3).
- La convention conclue en Alberta entre la ville de Calgary (pompiers) et l'Association internationale des pompiers avait la durée la plus courte (12 mois).
- La durée la plus longue parmi les conventions conclues en mai était de 36 mois, entre University of Windsor (assistants à l'enseignement) et le Syndicat canadien de la fonction publique, en Ontario.

Graphique 3 : Durée moyenne des conventions, mai 2017



Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses.

Principaux arrêts de travail³

- Aucun arrêt de travail n'a été observé en mai.

Plus d'information sur les [Arrêts de travail au Canada](#).

B. Analyse documentaire

Les études suivantes, relatives au marché du travail et aux relations de travail, ont été publiées récemment :

- À la fin de mai 2017, l'Institut C.D. Howe a publié un nouveau rapport intitulé, *Tax Options for Childcare that Encourage Work, Flexibility, Choice, Fairness and Quality*. Selon l'analyse des auteurs, un crédit d'impôt fédéral pourrait inciter entre 13 à 19 % des mères qui ne travaillent pas actuellement à entrer sur le marché du travail, tout en continuant à offrir aux familles plus de choix et flexibilité qu'un programme universel de garderies à frais réduits.
- *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances de l'emploi des femmes 2017* a été récemment publié par l'*Organisation internationale du travail*. Le rapport explore le progrès et les défis qu'ont connu les femmes pour entrer sur le marché du travail et participer à la population active rémunérée. Une des conclusions du rapport suggère que les femmes dans les pays émergents ont été confrontées à l'écart le plus important entre les sexes dans les taux de participation, notamment dans «les États arabes, l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud».

Contact

Pour obtenir les précédents numéros du Bulletin du travail ou pour de plus amples information, veuillez communiquer avec la [Division de la recherche et de l'information sur les milieux de travail](#) ou appeler au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser les liens susmentionnés pour nous faire parvenir une copie de votre convention collective ou du protocole d'entente ou autre documentation si vous avez une unité d'entreprise enregistrée auprès du fédéral (100 employés ou plus) ou provincial (500 employés ou plus).

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations du mois de mai 2017 recueillies jusqu'au 16 juin 2017. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 23 juin 2017.

¹ Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.

² Le salaire du taux de base est la plus faible classification utilisée pour les employés qualifiés de l'unité de négociation.

³ Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus.